

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, CARNAC, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

21 septembre 2017

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur BELLIOU a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

27 SEPTEMBRE 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

20/ FESTIVAL A 2 MAINS BIEN ENTENDU! – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGITATEURS DE CULTURE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents---- 27

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

Votants ----- 32

EXPOSE :

L'association Agitateurs de Culture est une association loi 1901 implantée à Pornichet depuis 2004 et dont l'objet est de mener des actions sur le terrain culturel.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

L'association et la Ville de Pornichet sont déjà partenaires sur le festival des Renc'Arts à Pornichet depuis plusieurs années et depuis 2017 sur Pornichet Déam'Bulles, le festival de Bande-dessinée.

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Parmi ses activités, l'association organise tout au long de l'année des cours de langue des signes française et a initié en mars 2013 le festival A 2 mains bien entendu ! pour permettre aux spectateurs sourds et entendant de vivre et partager les mêmes émotions.

Jean-Claude
PELLETEUR

La 3^{ème} édition de ce temps fort est prévue du 4 au 7 avril 2018 à Pornichet.

La Ville de Pornichet, dans le cadre de sa politique culturelle et de son action pour favoriser le « vivre ensemble » quelle que soit la différence, a souhaité être partenaire de l'association Agitateurs de Culture pour l'accueil de différentes programmations du festival.

Une convention de partenariat est donc mise en place pour définir et préciser les modalités d'organisation et de prise en charge des trois programmations suivantes, co-organisées par l'association et la Ville :

✓ Une programmation conjointe, accueillie à la Médiathèque Jacques LAMBERT le mercredi 4 avril, de trois séances du spectacle « Histoires en doigts et en voix » de la Compagnie Dix doigts de Rennes. Le coût des représentations est réparti entre les deux partenaires.

✓ Une programmation par Quai des Arts, accueillie à Quai des Arts le vendredi 6 avril, d'un concert de Liz CHERHAL en duo avec un chanteur-signeur en langue des signes. Le coût de la représentation est pris en charge par Quai des Arts. L'association fournit des bénévoles bilingues pour l'accueil du public.

✓ Une programmation par l'association Agitateurs de Culture, accueillie à Quai des Arts le samedi 7 avril, d'une représentation d'un concert signé de Radikal MC. Le coût de la représentation est pris en charge par l'association ainsi que l'accueil du public, la sécurité, l'exploitation de la billetterie et de la buvette. Quai des Arts fournit la salle équipée dans la limite de sa fiche technique et avec le personnel technique nécessaire à la représentation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association Agitateurs de Culture et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

⇒ Vu l'avis de la Commission culture – patrimoine en date du 19 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association Agitateurs de Culture et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR